



N°.....DG/ANAC

77 APR 2011

Nouakchott, le..... نواكشوط في:.....

Le Directeur Général

المدير العام

**Décision n°.....DG/ANAC portant adoption du manuel des  
procédures internes de la Direction de la Sécurité des Aéroports et  
de la Navigation Aérienne.**

Le Directeur Général,

**VU** : la loi n° 2011-020 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation civile

**Vu** : le Décret n°2011-092 du 31 Mars 2011 portant application des dispositions de la loi n°2011-020 du 27 Février 2011 portant code de l'aviation civile.

Sur proposition de la Direction de la sécurité des Aéroports et de la Navigation Aérienne de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : La présente décision adopte le Manuel des procédures internes de la Direction de la Sécurité des Aéroports et de la Navigation Aérienne.

**Article 2** : Le Manuel des procédures internes de la Direction de la Sécurité des Aéroports et de la Navigation Aérienne est annexé à la présente décision.

**Article 3** : La Direction de la Sécurité des Aéroports et de la Navigation Aérienne est chargée de l'application de la présente décision.

Aboubekrine Seddigh Ould MOHAMED EL HACEN

